



AVIS PUBLIC est donné, par les soussignés, directeurs généraux et greffiers-trésoriers, directrices générales et greffières-trésorières

1. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Armagh, 5, rue de la Salle
La Durantaye, 539, rue Piedmont
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, 4340, rue Principale
Saint-Charles-de-Bellechasse, 2815, ave Royale
Saint-Nérée-de-Bellechasse, 1990, route Principale
Saint-Philémon, 820, rue Therrien
Saint-Vallier, 367, avenue de l'Église

devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 ont été déposés respectivement aux dates suivantes pour les municipalités de :

7 septembre 2023 : Saint-Nérée-de-Bellechasse
12 septembre 2023 : La Durantaye
13 septembre 2023 : Armagh
11 octobre 2023 : Saint-Charles-de-Bellechasse
12 octobre 2023 : Saint-Vallier
17 octobre 2023 : Saint-Philémon et Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland

QUE toute personne peut en prendre connaissance à ces endroits durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2024 ;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, M^{re} Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées ; et
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

2. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Beaumont, 48, chemin du Domaine
Saint-Anselme, 134, rue Principale
Saint-Gervais, 150, rue Principale
Saint-Michel-de-Bellechasse, 129 route 132
Saint-Raphaël, 19, Chanoine-Audet

seront, en 2024, en vigueur pour leur deuxième exercice financier ;

3. QUE les rôles triennaux d'évaluation foncière des municipalités de

Honfleur, 320, rue Saint-Jean
Sainte-Claire, 135, rue Principale
Saint-Damien-de-Buckland, 75, route Saint-Gérard
Saint-Henri, 219, rue Commerciale
Saint-Lazare-de-Bellechasse, 116, rue de la Fabrique
Saint-Léon-de-Standon, 528, rue Principale
Saint-Malachie, 610, 7^e rue
Saint-Nazaire-de-Dorchester, 61-A, rue Principale

seront, en 2024, en vigueur pour leur troisième exercice financier ; et

QUE toute personne peut en prendre connaissance aux bureaux des municipalités concernées, aux heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la Fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ces rôles (deuxième et troisième exercice financier), une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 et 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou du suivant ;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Bellechasse
100, M^{re} Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Qc) G0R 3J0

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à ceux des municipalités concernées ;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 24 octobre 2023

Directeurs généraux, directrices générales
Greffiers-trésoriers et greffières-trésorières

Sylvie Vachon	Armagh	Jérôme Fortier	Saint-Henri
Richard Tremblay	Beaumont	Patrick Côté	Saint-Lazare-de-Bellechasse
Chantal Morency	Honfleur	Michel Lacasse	Saint-Léon-de-Standon
Cindy Breton	La Durantaye	Josée Audet	Saint-Malachie
Maxime Lacroix	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Jean Lemieux	Saint-Michel-de-Bellechasse
Stéphanie Bélanger	Saint-Anselme	Joanie Bolduc Pelchat	Saint-Nazaire-de-Dorchester
Jean-François Comeau	Saint-Charles-de-Bellechasse	Michaël Couture	Saint-Nérée-de-Bellechasse
Louis-Philippe Caron	Sainte-Claire	Maxime Lacroix	Saint-Philémon
Vincent Drouin	Saint-Damien	Claude Morin	Saint-Raphaël
Johanne Simms	Saint-Gervais	Claire St-Laurent	Saint-Vallier